

SERVICE DE L'URBANISME
Agents traitants : Marianne GILSOUL
Stéphanie LOUIS
Tél. : 010/81.99.41-44.

Objet : Avis personnel aux propriétaires des biens situés dans un rayon de 50m à partir des limites d'une parcelle, les informant qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'administration communale de Jodoigne fait savoir que :
Monsieur le HARDY de BEAULIEU (agissant pour le compte de l'Intercommunale du Brabant Wallon I.B.W.) - Rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles
a introduit une demande de permis d'urbanisme selon l'article 127 du CWATUP s'agissant d'un

projet de contournement routier de Jodoigne

- **abattage et dessouchage d'arbres à hautes tiges.**

- **terrassment**

- **construction d'une nouvelle voirie et aménagement de carrefours.**

- **aménagement de pistes cyclables**

sur des biens appartenant à divers propriétaires privés sis à 1370 JODOIGNE – cadastrés Division 1, section F n° 162L - 163K - 163L - 165H - 89 - 90 - 91 - 85D - 81E - 82A - 198 - 199C - 200 - 201D - 201E - 202C - 205C - 264B - 275D - 276B - 298E - 302A - 309G - 310A - 312B - 319 - 320 - 321B - 322 - 363B - 364A - 365H - 365K - 365L - 366B - 367C - 421D - 427G - 440D - 446H - 447F - 448L - 449 - 451 - 452A - 453A - 454A - 455A - 463C - 464D - 467E - situés entre la Chaussée de Wavre – Rue de la Maladrerie et la Chaussée de Charleroi.

Une enquête publique est réalisée pour les motifs suivants :

S'agissant d'une demande qui porte sur l'ouverture, la modification ou la suppression d'une voirie communale, cette dernière doit être soumise à la procédure prévue aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Une enquête publique conjointe est requise selon les modalités prévues aux articles 129quater, 330-9° du CWATUP et à la section 5 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du **27 avril 2017 au 29 mai 2017 à 10H00.**



Les réclamations ou observations orales peuvent être formulées le **29 mai 2017 à 10H00** à l'Administration communale de JODOIGNE – Service de l'Urbanisme – Château Pastur – 1370 JODOIGNE.

Tous les propriétaires des parcelles concernées par cette enquête publique sont tenus d'en informer les occupants de leurs biens.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de JODOIGNE Service de l'Urbanisme – tous les jours ouvrables durant l'enquête publique :

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08H30 à 12H00

le mercredi de 13H30 à 16H30

le samedi de 09H00 à 12H00 – soit au service de l'Urbanisme – soit au service des Travaux.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès :

- du Maître d'ouvrage l'Intercommunale du Brabant wallon – I.B.W. - Mme GELLINE ou Mr KESSEN au 067/21.71.11 - courriel direction@ibw.be

- du Bureau d'études TPF ENGINEERING – Boulevard d'Avroy, 68 à 4000 LIEGE – 04.232.27.77 – courriel infra@tpf.be.

Le Directeur général,
s)Jonathan PIRET

Le Bourgmestre f.f.
s)Jean-Luc MEURICE



Château Pastur
Rue du Château, 13 - 1370 Jodoigne
T. +32 (0)10 81 99 99 - F. +32 (0)10 81 99 88
info@jodoigne.be - www.jodoigne.be